

INTERMÉDIAIRE LYONNAIS

QUESTION

5. LES BÉCASSES DE BELLECOUR. — Que le lecteur trop malicieux ne cherche pas ici des allusions. Il s'agit de choses purement archéologiques quoique assez bizarres.

On lit dans la *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste* par Martin-Daussigny (p. 44) la note suivante : « Des personnes dignes de foi nous ont assuré que leurs grands-pères allaient, dans leur jeunesse, y chasser la bécasse (sur la place de Bellecour). Artaud confirme le même fait, (*Lyon souterrain* p. 139 et 200). Les anciens actes de vente de la maison de Vauxonne, située à l'angle de la rue des Deux-Maisons et de la place, mentionnent le droit de chasse à la bécasse dans les terrains de Bellecour. »

M. le baron Raverat a répété cette assertion, mais en limitant le fait à une époque bien plus ancienne : « Les historiens, dit-il, qui placent à Bellecour l'autel, le temple et l'amphithéâtre, ont oublié que ce lieu n'était qu'un marécage et que, jusqu'au xv^e siècle, on y allait chasser la bécasse et autres oiseaux aquatiques !... » (*Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien* p. 32).

L'assertion de Martin-Daussigny n'est pas soutenable quant à la date qu'il assigne. En admettant qu'il eût consulté en 1820 des personnes âgées de 60 ans, il se trouverait que la jeunesse des grands-pères de ces personnes remonterait de 1715 à 1725; et il semble